

Compte rendu réunion du conseil municipal du 18 décembre 2024

Le Conseil Municipal a voté l'augmentation de la part fixe abonnement relative à la redevance assainissement, passant ainsi de 75 € à 80 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de location de salles, cantine et garderie pour 2025.

Sur l'année 2025, la commune va engager les procédures de reprise de concessions en l'état d'abandon du cimetière communal.

Le Conseil Municipal a voté le plan de financement prévisionnel pour l'installation d'une chaudière biomasse comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant
Etudes CT et CSPS	5 464,00 €	DETR	30%	71 192,40 €
Etudes géotechnique	3 947,00 €	Ademe	50%	118 654,00 €
Travaux	227 897,00 €	Autofinancement	20%	47 461,60 €
TOTAL DEPENSES	237 308,00 €	TOTAL RECETTES	100%	237 308,00 €

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Département de la Charente et de l'Etat dans le cadre de l'installation de la chaudière précitée.